



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2009

Présents : Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER – Maurice OUERFELLI --
Cécile GAUVILLE/HERBET - Guillaume MARECHAL – Michel CAILLOUX - Philippe
HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Christophe KROL - Philippe PORCHER – Alain
TROUVE - Jacky MELIQUE - Françoise LEDOUX - Stanislas HALAMA - Sylvie BERTIN -
Sandra DINET

Absents : Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU
Henri KIRIEL pouvoir à Maurice OUERFELLI

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Approbation du procès verbal du Conseil Municipal du 5 novembre 2009

Le compte rendu du Conseil Municipal du 5 novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Délibération pour l'adhésion à la nouvelle communauté de communes (CC3F), adoption des statuts et désignation des délégués :

Monsieur le Maire rappelle l'historique de la dissolution de la communauté de communes du Pays de Senlis avant qu'un tour de table ne s'engage sur les motivations qui ont animé les communes dans la refondation de la nouvelle communauté de communes nommée « Communauté de Communes des Trois Forêts ».

Conformément à la réglementation, les votes pour l'adhésion, les statuts et l'élection des délégués pour cette nouvelle communauté de communes se dérouleront à bulletin secret.

Le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour l'adhésion avec 19 bulletins « pour ».

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les statuts de la CC3F avec 19 bulletins « pour ».

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués titulaires et suppléants.

Election du 1^{er} délégué titulaire et de son suppléant :

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

M Jacky MELIQUE présente sa candidature au poste de délégué titulaire.

M Alain TROUVE présente sa candidature au poste de délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- ✓ M. Jacky MELIQUE 19 voix (dix neuf) a été proclamé délégué titulaire
- ✓ M. Alain TROUVE 19 voix (dix neuf) a été proclamé délégué suppléant

Election du 2^{ème} délégué titulaire et de son suppléant :

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Melle Eveline NICOLAS présente sa candidature au poste de délégué titulaire.
M. Claude BOUHELIER présente sa candidature au poste de délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- ✓ Melle Eveline NICOLAS 19 voix (dix neuf) a été proclamée déléguée titulaire
- ✓ M. Claude BOUHELIER 19 voix (dix neuf) a été proclamé délégué suppléant

Election du 3^{ème} délégué titulaire et de son suppléant :

Monsieur le Maire fait un appel à candidature.

Monsieur le Maire présente sa candidature au poste de délégué titulaire.
M. Guillaume MARECHAL présente sa candidature au poste de délégué suppléant.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- ✓ M. Philippe FALKENAU 19 voix (dix neuf) a été proclamé délégué titulaire.
- ✓ M. Guillaume MARECHAL 19 voix (dix neuf) a été proclamé délégué suppléant.

Délibération afin de formaliser la régie d'études surveillées et désignation du régisseur :

L'étude surveillée est assurée à l'école élémentaire pour les classes de CE2, CM1 et CM2.

Les tarifs en vigueur sont :

2 jours / semaine	12,50 €/ mois
4 jours / semaine	25,00 €/ mois
4 jours / semaine pour 2 enfants	40,00 €/ mois

La grille tarifaire est adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité pour confirmer Bernard Verscheldem, régisseur de l'étude surveillée et Monique Chaumont, régisseur suppléant.

Délibération afin d'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au Conseil Général pour des travaux de voirie en 2010 :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux sur diverses voiries communales sont prévus en 2010 :

- Impasse de la Raizière et lotissement la Raizière : reprise complète de la voirie et des trottoirs
- Gravillonnages rue St Christophe-rue de l'Eglise-rue du Puits Berthaud
- Rue du Fief : remise en état

Le coût total estimé est de 387 000 euros HT y compris maîtrise d'œuvre, topographie, contrôle sécurité.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à solliciter auprès de Monsieur Le Président du Conseil Général l'inscription de ces travaux sur un prochain programme d'investissement dont le financement est prévu comme suit :

- Coût des travaux HT : 387 000 € HT
- Subvention espérée du Conseil Général (31 %) 119 970 € HT
- Autofinancement ou emprunt : 267 030 € HT

Délibération pour le paiement des indemnités du percepteur :

Monsieur Le Maire rappelle le contenu de la mission du percepteur pour le compte de la commune. Il informe le Conseil Municipal qu'en 2009 2 percepteurs ont géré les comptes de la commune, Monsieur Jean Michel VANDEPLANQUE pour la gestion de 90 jours et Monsieur Angel FERNANDEZ pour la gestion de 270 jours.

A l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- que les indemnités de conseil seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et seront attribuées à M. VANDEPLANQUE et à M.FERNANDEZ.

Pour l'année 2009, ces indemnités s'élèvent à :

- Monsieur VANDEPLANQUE : 106.77 euros,
- _ Monsieur FERNANDEZ : 362.01 euros

Délibération pour le rachat de la parcelle D802 :

La parcelle D802 située le long du 8 et 10 rue de Verneuil apparaît toujours appartenir aux Consorts LEFRERE/FRILAY alors qu'il devrait appartenir au domaine public puisqu'un mur a été construit il y a quelques années par la commune.

Afin de régulariser ce dossier et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer, au nom de la commune, tous les actes afférents à l'acquisition de cette parcelle pour l'euro symbolique auprès de l'Office Notarial de Senlis.

Délibération pour la numérotation de la résidence de la Fontaine Bertrand :

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le numéro 2A à la Résidence de la Fontaine Bertrand rue des Frièges.

Délibération pour le syndicat mixte Oise Aronde

A la suite de l'abstention d'une commune du périmètre, le syndicat n'a pas pu être créé. Le processus doit donc être réinitié. Comme lors de la résolution précédente, au mois de mai dernier, le Conseil Municipal se prononce à nouveau à l'unanimité de ses membres, favorablement à l'adhésion de Fleurines au syndicat mixte Oise Aronde.

Décisions modificatives sur le budget de la commune

Claude Bouhélier présente la justification des modifications proposées :

- Chapitre « charges de personnel » un dépassement de 1900 euros est à prévoir dû principalement au recrutement d'un contrat d'avenir qui n'était pas budgété. La somme sera prélevée sur le chapitre « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

- Chapitre « immobilisations » un dépassement de 280 euros est à prévoir (achat d'outillage). La somme sera prélevée sur le chapitre « dépenses imprévues ».

Le Conseil Municipal adopte cette décision modificative à l'unanimité.

La séance est levée à 23:00 heures.